SAVIGNEUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 01 avril 2021 à 20 heures
Espace Raymond SANLOUP - Petite salle polyvalente

Présents :
Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIER Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) : M. PESNEL Fabrice donne pouvoir à Mme DIENNET Elise

Absent(s) :

Excusé(s) : M. PESNEL Fabrice (arrivée à 20 heures 15)

Secrétaire de séance : M. BERNARD Sylvain

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 4 février 2021 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte rendu de la séance du 4 février 2021, après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des réunions de structures intercommunales, s'étant déroulées durant le mois de mars 2021.

- Commission Culture, Patrimoine, Tourisme et Voie Bleu : Mise à jour du projet de territoire 2021 / 2026en lien avec le futur CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Différentes orientations ont été proposées :
ORIENTATIONS GENERALES :
1) Mieux communiquer sur l'offre culturelle :

- Mise en place d'un portail événementiel proposant l'ensemble de l'offre du territoire : *Nom de domaine : https://sortir.ccdsv.fr - Nom du portail : Sortir en Dombes Saône Vallée.*Mise en ligne prévue pour septembre 2021.
- Renforcement de la communication en s'appuyant sur les communes et les bibliothèques comme relais d'informations.

- Création d'une signalétique d'entrée dans le territoire labellisé Pays d'art et d'histoire et harmonisation de la signalétique des sites patrimoniaux et culturels.

2) Accompagner les politiques intercommunales :
- avec le service tourisme : intégration de contenu patrimonial à certains dispositifs de découverte touristique (guides de visite, visites numériques, signalétique...),
- avec le service assainissement : création de cycles pédagogiques pour les scolaires sur le thème de l'eau,
- avec le service environnement : organisation de manifestations éco-responsables.

3) Fédérer les acteurs culturels du territoire :

Le groupe de travail « Programmation culturelle » issu de la Commission a entamé une réflexion sur la future programmation culturelle (anciennement « Eolia »). Le groupe s'oriente sur l'élaboration d'un programme en interne, plutôt que de confier ce projet à un organisme extérieur, comme c'était le cas jusqu'en 2020, tout en s'appuyant sur les communes et leurs associations culturelles.

ORIENTATIONS DU DOMAINE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (Label « Pays d'art et d'histoire » étendu aux 19 communes de la CCDSV en juin 2018) :
- Protection des édifices et sites patrimoniaux d'exception.
- Harmonisation de la prise en compte du patrimoine dans les PLU.
- Développement des connaissances et de l'offre culturelle et pédagogique sur le patrimoine, l'architecture et les paysages.
- Réhabilitation du patrimoine, restauration du petit patrimoine public des communes et soutiens ponctuels sur des restaurations importantes.

- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Un groupe de travail s'est attelé à la localisation des zones humides sur la CCDSV. Travail sur une carte pour localiser 11 zones identifiées (dont 2 à Savigneux).

- Mobilité et transports :

- Les inscriptions pour le transport scolaire 2021/2022 seront ouvertes sur le site internet de la CCDSV à partir du 10 mai jusqu'au 31 juillet 2021.
- Le cabinet SCE s'est vu confié la réalisation d'un diagnostic mobilité à l'échelle du territoire pour permettre l'élaboration d'un projet de mobilité.
- Développement d'une application « Mov'Ici » sur le site de la CCDSV : il s'agit d'une application de covoiturage local.

3 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique.

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Etude géotechnique G5 Réhabilitation salle Polyvalente	AMO GEO	2 040,00€

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'autorisations d'urbanisme :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière d'autorisation d'urbanisme, durant le mois de mars 2021.

5 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain, durant le mois de mars 2021.

6 - Rythmes scolaire (des écoles maternelle et élémentaire) de l'école primaire de Savigneux :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 janvier 2021, le Conseil Municipal de Savigneux, s'est prononcé en faveur du maintien de la semaine scolaire sur 4 jours pour les 3 années à venir.

Lors du conseil d'école du 9 mars 2021, de nouveaux horaires pour le matin ont été retenus pour ces 4 jours d'école : de 8h30 à 11h30 au lieu de 8h45 à 11h45, afin d'harmoniser les horaires de l'école élémentaire et ceux de l'école maternelle.

En effet, depuis la rentrée des vacances de février les élèves de l'école maternelle pratiquaient déjà ces nouveaux horaires mis en place pour permettre l'organisation de 2 services à la cantine.

L'après-midi, les horaires de 13h30 à 16h30 ne changent pas.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de ce système dérogatoire, permettant d'établir les jours et horaires d'école comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ces nouveaux horaires pour l'école élémentaire et pour l'école maternelle.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

7 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion - budget principal 2020

M. Gilles GARNIER s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Elise DIENNET, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	798 309, 71 €	619 939, 79 €	178 369,92 €	124 993,15 € *	303 363, 07 €
Invest.	406 117, 26 €	244 197, 50 €	161 919, 76 €	-86 978,75 €	74 941, 01 €

* Reporté en fonctionnement

**Hors restes à réaliser

Considérant que M. Gilles GARNIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le Receveur Municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercices et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2020 du Budget Général soumis à son examen, approuve le Compte de gestion 2020 du Budget Général présenté par le Receveur Municipal et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 du Budget Général, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Budget principal - affectation du résultat 2020

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2020 déterminé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement	619 939,79
Recettes de Fonctionnement	798 309,71
Résultat de l'exercice	178 369,92
Résultat antérieur reporté (excédent)	124 993,15
Résultat à affecter *(1)*	**303 363,07**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'Investissement	244 197,50
Recettes d'Investissement	406 117,26
Résultat de l'exercice	161 919,76
Résultat antérieur reporté	-86 978,75
Excédent de financement *(2)* **cpte 001**	**74 941,01**
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	114 044,64
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser *(3)*	**114 044,64**
Besoin de financement total*(3)* - *(2)*	**39 103,63**
Affectation du résultat*(4)cpte 1068*	**39 103,63**

Report en fonctionnement *(1)* - *(4)* cpte 002	**264 259,44 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à 303 363, 07 € au budget de l'exercice 2021 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 264 259, 44 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 39 103, 63 €

Et précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Approbation du budget primitif principal 2021 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire, approuve le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**985 359, 56 €**	**985 359, 56 €**
Section d'investissement	**1 025 469, 64 €**	**1 025 469, 64 €**
Total	**2 010 829, 20 €**	**2 010 829, 20 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 - Budget annexe commerces :

M. Gilles GARNIER s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Elise DIENNET, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	63 300,24 €	12 031,01 €	51 269,23 €	23 399,92 € *	74 669,15 €
Invest.	38 544,90 €	35 428,11 €	- 3 116,79 €	- 32 428,11 €	- 35 544, 90 €

* Reporté en fonctionnement

**Hors restes à réaliser

Considérant que M. Gilles GARNIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget commerce de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le Receveur Municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 du budget commerce soumis à son examen, approuve le compte de gestion 2020 du Budget Commerce présenté par le Receveur Municipal et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget annexe, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budget annexe commerces 2021 :

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2020 précédemment déterminé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement	12 031,01
Recettes de Fonctionnement	63 300,24
Résultat de l'exercice	51 269,23
Résultat antérieur reporté	23 399,92
Résultat à affecter *(1)*	74 669,15
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'Investissement	38 544,90
Recettes d'Investissement	35 428,11
Résultat de l'exercice	-3 116,79

Résultat antérieur reporté	-32 428,11
Déficit d'investissement (2) cpte 001	35 544,90
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	37 155,46
Restes à réaliser en recettes	/
Besoin de financement des restes à réaliser *(3)*	37 155,46
Besoin de financement total *(2)* + *(3)*	72 700,36
Affectation du résultat*(4)cpte 1068*	72 700,36
Report en fonctionnement *(1)* - *(4)* cpte 002	**1 968,79**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à 74 669,15 € au budget de l'exercice 2021 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 1 968, 79 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 72 700,36€

Et précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Approbation du budget primitif annexe Commerces 2021 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe commerces, dressé par le Maire, approuve le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**67 968,79 €**	**67 968,79 €**
Section d'investissement	**127 759,33 €**	**127 759,33 €**
Total	**195 728,12 €**	**195 728,12 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Attribution de subventions annuelles aux associations :

Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions annuelles aux associations telles que détaillées dans le tableau ci-dessous:

Nom de l'organisme	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions 2021
6574 Subvention de fonctionnement aux associations			
ADAPEI Ain	0,00 €	560,00 €	500,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €

ADMR Ambérieux	650,00 €	650,00 €	650,00 €
ADMR Ambérieux (portage repas)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale école publique (voyage)	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Amicale école publique	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Anciens combattants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association sapeurs-pompiers retraités Savigneux	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association pour le bien être	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Boulo sports	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Cantine scolaire	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Club joie de vivre	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité fleurissement	3 200,00 €	3 200,00 €	3 000,00 €
Donneurs sang 6 communes réunies	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Football club	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Savigym	90,00 €	90,00 €	200,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers Montmerle	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Ligue contre le cancer	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Passerelle en Dombes	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €
RASED	100,00 €	100,00 €	160,00 €
Sapeurs-pompiers communaux	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Tennis Club Haut Formans	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Val de Saône Dombes services Reyrieux	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité d'animation de Savigneux	250,00 €	250,00 €	250,00 €
S/Total	**13 110,00 €**	**13 770,00 €**	**13 630,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions annuelles 2021 aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessus et précise que les crédits nécessaires au mandatement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 65 - article 6574.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Travaux en cours :

- Gestion des eaux pluviales concernant la propriété de Mme GOYARD, Chemin de Juis : lors de fortes pluies, l'eau de ruissellement de la route rentre dans sa propriété. En effet des passages d'eau ont été obstrués à la suite de divisions de parcelles. Mme GOYARD a installé une cuve de rétention d'eau mais cela ne suffit pas toujours. À la demande de Monsieur le Maire, la société SOCAFL propose un devis de travaux pour faire une inversion de pente en travaillant sur le revêtement de la route, pour un montant de 1 518 €TTC = Adopté à l'unanimité.

- Opération de réhabilitation de la salle polyvalente : le marché de travaux comprenant 10 lots a fait

l'objet d'une publicité au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP). Celui-ci a également été mis en ligne sur le site de la commune : www.savigneux.net

- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Route de la Dombes, nécessaires suite à l'enfoncement d'une partie de la chaussée, sont prévus à partir du 19 avril 2021.

15 - Questions diverses :

- Schéma directeur d'assainissement : Des mesures ont été faites en début d'année, afin d'évaluer le volume d'eaux parasites (pluviales) dans le réseau d'assainissement. Globalement les mesures sont satisfaisantes sauf pour quelques points, notamment la vidange de l'étang communal. Des études complémentaires, avec passage de caméra vont être effectuées afin de déterminer précisément les dysfonctionnements, notamment Route de Beauregard et sur l'ensemble des réseaux anciens.

- A partir du 1er juin 2021, la Mairie accueillera Mme Christelle AFONSO DA COSTA en vue du remplacement de Mme Sylvia LACHAIZE qui se prépare à quitter la vie active en juillet.

- Cérémonie commémorative du 19 mars 1962 : elle s'est déroulée le 18 mars 2021 en petit comité du fait des circonstances sanitaires actuelles. La municipalité a financé la gerbe des anciens combattants en compensation de la subvention qui ne peut plus être versée à l'association, faute de détenir un numéro SIRET. Monsieur le Maire étant empêché ce jour-là, la municipalité a été représentée par Madame Brigitte KLEIN, première adjointe.

- Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 4 mai 2021

La séance est clôturée à 22h10

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNEUX
01 (AIN)